



**INFORMATIONS REQUISES**  
**LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE MODIFICATION**  
**POUR UN AGRANDISSEMENT OU UNE RÉNOVATION INTÉRIEURE**  
**RÉSIDENTIEL DE MOINS DE 8 LOGEMENTS**

Inscrire le nombre total d'équipements de plomberie dans le bâtiment, une fois les rénovations terminées :

Nombre de salle(s) de bain (toilette, lavabo, bain, douche)	_____
Nombre de salle(s) d'eau (toilette, lavabo)	_____
Nombre d'évier(s) (cuisine, garage...)	_____
Nombre de lave-vaisselle domestique	_____
Nombre de machine(s) à laver	_____
Nombre de robinet(s) d'arrosage (prise extérieure)	_____

**Notes importantes**

**Le diamètre de l'entrée d'eau du bâtiment pourrait être requis en cours d'étude du dossier. Toutefois si cette information est déjà connue veuillez l'indiquer ici :**

½ pouce

¾ pouce

1 pouce

**\* Suite à l'étude du dossier, il est possible que vous deviez nous fournir une lettre, signée par un plombier reconnu, nous mentionnant que le débit d'eau sera suffisant pour satisfaire aux besoins de la résidence, et ce, suite à l'ajout des équipements de plomberie.**

Date :

Signature :